

République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE

Canton de Montaigu
(85500- Vendée)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre, à 20 H 00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 7 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents :	<i>Mrs RONDEAU Landry, ROBERT Sylvain, VITALI Yannick, Mmes BEAUNE Alexandra, TEILLIER Magali, MORISSET Mary, PASQUIER Laurence, PLANCHOT Armelle, VILLENEUVE Marie, Mrs BREMAND Romain, FICHET Simon, LIBAUD François, PLUCHON Pierre, POUPET Dominique</i>
Absente excusée	<i>Mme OUVRARD Elise</i>
Pouvoir	<i>Mme OUVRARD Elise à Mr PLUCHON Pierre</i>
Secrétaire de séance	<i>Mr PLUCHON Pierre</i>

N° 13-11-2023-10 – RAPPORT D'ACTIVITES DU PAYS DES HERBIERS – ANNEE 2022

L'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale d'établir un rapport annuel retraçant l'activité de la communauté de communes du pays des Herbiers.

En application de cet article, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, pour information et avis, le rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers en 2022.

Il est indiqué que ce rapport sera mis à la disposition du public dans les conditions visées à l'article L 1411-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de la présentation du rapport d'activités de la Communauté du Pays des Herbiers en 2022.

Date de publication
14/11/2023

*Pour extrait conforme,
Le Maire,
Landry RONDEAU*